



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2022/244

Objet : **Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPEES,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code de la route,

Vu, le code pénal,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu, la demande de la **SARL EJM** en date du **04/10/2022**.

Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de réfection adouci trottoir, rue du Edouard Vaillant à SAINGHIN-en-WEPPEES (59184), par la SARL EJM représentée par DEZOTEUX Apolline, 6 bis rue Courtois (**59019**) LILLE CEDEX, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit au fur et à mesure de l'avancement des travaux, rue Edouard Vaillant. **Ceia à partir du 12 octobre 2022 et pour une durée de 45 jours.**

Article 2 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par la SARL EJM.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. le Directeur de la SARL EJM,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales,

Fait à SAINGHIN-en-WEPPEES, le 10 octobre 2022

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

